



Paris, le 29 juillet 2008 - N°201/D130

Les statistiques monétaires et financières à moyen terme

Les rencontres du Cnis

21 mars 2008

La Rencontre

«Les statistiques monétaires et financières à moyen terme»

s'est tenue le 21 mars 2008 au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi à Paris

sous la présidence de Monsieur Philippe CUNEO,
Secrétaire général du Cnis
et de Monsieur Jean-Paul POLLIN,
Président de la formation Monnaie-Finances du Cnis

LISTE DES PARTICIPANTS

| | | | |
|------|----------------|-------------------|---|
| M. | André | BAUDELET | Crédit Agricole |
| M. | Jean-Marc | BEGUIN | Insee |
| M. | Lucien | BERNADINE | CCSF |
| Mme | Eliane | BEURIENNE | Cnis |
| M. | Michel | BOUTILLIER | Université Paris X Nanterre |
| M. | Patrick | BRANTHOMME | Banque de France |
| Mme | Isabelle | CHAPTAL | Groupe des industries métallurgiques |
| M. | Marc | HAZELAS | Banque de France |
| M. | Henry | CHEYNEL | Fédération bancaire française |
| M. | Jean | COIFFARDA | Insee |
| M. | Jean | CORDIER | Banque de France |
| M. | Bertrand | COUILLAULT | Banque de France |
| Mme | Jézabel | COUPPEY-SOUBEYRAN | Université Paris I |
| M. | Pierre-Olivier | COUSSERAN | Banque de France |
| M. | Philippe | CUNEO | Cnis |
| M. | Didier | DAVYDOFF | Observatoire de l'épargne européenne |
| M. | Michel | DIETSCH | Professeur à l'IEP Strasbourg |
| Mme | Marie-Laure | DREYFUSS | Acam |
| Mme | Françoise | DUSSERT | Cnis |
| M. | Jean-Marie | FOURNIER | Insee |
| M. | Laurent | GRILLET-AUBERT | Autorité des marchés financiers |
| M. | Guillaume | GILQUIN | DGTPE |
| M. | Bernard | GUIBERT | Insee |
| Mme | Julia | GUERIN | Banque de France |
| Mme | Françoise | JACQUET-SAILLARD | DGTPE |
| Mme | Esther | JEFFERS | Université Paris VIII |
| Mme | Elisabeth | KREMP | Banque de France – Observatoire des délais de paiements |
| M. | Jean-Pierre | LE GLEAU | Insee |
| Mlle | Nadine | LEGENDRE | Insee |
| M. | André | LETOWSKI | APCE |
| M. | Laurent | MICHEAUD | Dcaspl |
| M. | Julien | MOLLET | CCFA |
| Mme | Régine | MONTFRONT | Banque de France |
| Mme | Michèle | MUREZ | Banque de France |
| M. | Yves | NACHBAUR | Banque de France |
| Mme | Maria | NOWAK | Adie |
| M. | Carlos | PARDO | Association française de gestion financière |
| M. | Jean-Paul | POLLIN | Président formation Monnaie-Finances |
| M. | Gilles | POUZIN | CFTC |

| | | | |
|-----|------------|---------------|---|
| Mme | Audrey | RABE | Adie |
| M. | François | REGY | Banque fédérale des banques populaires |
| M. | Yvonick | RENARD | Medef |
| M. | Benoît | ROBIN | CFT FO |
| M. | Jean-Marie | ROUX | CGT Banque de France |
| M. | Hervé | SAINT-SAUVEUR | Chambre de commerce – membre du Bureau du Cnis |
| M. | Edouard | SALUSTRO | Cabinet SALUSTRO |
| M. | Jean | SEBAG | UPJV |
| M. | Pierre | SICSIC | Banque de France |
| Mme | Marieke | VAN DER ELST | Cnis |
| M. | Lionel | VIGNAUD | CGPME |

Absents excusés

| | | | |
|----|---------------|-------------|-------------------------------------|
| M | Gilles | DE MARGERIE | Crédit agricole |
| M. | Yves | FREVILLE | Sénateur |
| M. | Jean-François | LEPETIT | Conseil national de la comptabilité |

Ordre du jour

| | |
|---|-----------|
| Ordre du jour | 4 |
| Ouverture de la rencontre | 5 |
| Philippe CUNEO | |
| Jean-Paul POLLIN | |
| L'accès au crédit et aux services bancaires : quelles statistiques construire ? | 6 |
| Suivre le financement des PME dans l'accompagnement de leur développement ? | 6 |
| Le microcrédit en France et en Europe | 9 |
| L'accès au crédit et aux services bancaires des particuliers | 12 |
| Les outils du Comité consultatif du secteur financier | 14 |
| Quelles statistiques nouvelles pour l'analyse du système monétaire et financier ? | 17 |
| Quelles articulations entre les statistiques financières françaises et européennes ? | 17 |
| Quelles améliorations possibles pour la comptabilisation des crédits dans les comptes de patrimoine financier ? | 20 |
| Quelles données pour comprendre les mutations bancaires ? | 22 |
| Quelles statistiques pour analyser l'évolution de l'industrie et des marchés financiers en Europe ? | 25 |
| Les besoins statistiques des politiques publiques | 28 |
| Conclusion et perspectives | 30 |
| Jean-Paul POLLIN | |

Ouverture de la rencontre

Philippe CUNEO

Secrétaire général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

Je souhaite remercier tous les participants, en particulier celles et ceux qui ont accepté de prendre la parole pour cette réunion préparatoire du moyen terme du Cnis. En tant que secrétaire général du Cnis depuis près d'un an, je suis chargé d'animer la réflexion pour préparer le programme à moyen terme 2009-2013. Les réunions thématiques organisées tout au long de l'année 2008 nous permettront plus particulièrement d'entendre les utilisateurs. C'est notamment au travers de ce mode particulier de fonctionnement que le Cnis s'affirme comme un organisme relativement unique en Europe. Je vous signale cependant qu'un organisme ayant les mêmes objectifs verra le jour prochainement au niveau européen, pour remplacer celui qui existait auparavant mais qui ne fonctionnait pas extrêmement bien. Il est important de réunir les producteurs de statistiques publiques et les utilisateurs mais sans nous limiter aux spécialistes de la statistique. En effet, nous considérons que les usagers des systèmes statistiques doivent pouvoir s'exprimer. C'est la raison pour laquelle cette Rencontre se déroule en trois parties. Dans un premier temps, nous chercherons à éclairer les questions d'accès au crédit. Dans un deuxième temps, nous examinerons comment les statistiques doivent s'adapter à l'évolution significative des métiers bancaires et du fonctionnement du marché. Enfin, nous considérerons les besoins des politiques publiques.

Jean-Paul POLLIN

Président de la formation Monnaie-Finances du Cnis

Je souhaite à mon tour remercier les participants et les intervenants qui ont accepté de nous faire part de leurs besoins. Cette réunion est importante car les réunions de notre formation ont du mal à s'élargir au-delà d'un public d'initiés. Les thèmes abordés étant souvent techniques, la formation semble s'adresser d'abord aux chercheurs et aux producteurs et exclure les usagers non éclairés, les utilisateurs du dialogue social.

La présente séance porte sur le moyen terme des statistiques monétaires et financières. Cette réunion est l'occasion pour l'ensemble des utilisateurs d'exprimer leurs besoins de fond et de sensibiliser les producteurs. Nous écouterons successivement les besoins des acteurs du dialogue social, ceux des chercheurs et enfin les utilisateurs du secteur public au titre de la politique économique et de la régulation. Depuis quelque temps déjà, notre formation souhaite, au-delà des statistiques macro-économiques, mettre l'accent sur les statistiques de caractère plus micro-économique. Les événements récents confirment le bien-fondé d'une telle approche. J'avais justifié cette démarche notamment au nom de la transparence, et il se trouve que cette question trouve aujourd'hui une parfaite illustration avec la crise financière que nous connaissons. Je souhaite donc que l'on puisse poursuivre ce débat et conforter les avancées qui ont été accomplies en ce domaine.

L'accès au crédit et aux services bancaires : quelles statistiques construire ?

Suivre le financement des PME dans l'accompagnement de leur développement ?

Intervenant :

Lionel VIGNAUD, Juriste en droit des affaires à la Direction économique et fiscale de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

La CGPME est une organisation interprofessionnelle qui regroupe environ 220 fédérations professionnelles et 550 000 PME. Dans le cadre de la direction économique, nous traitons des affaires de financement. Le sujet du financement des PME est en effet un sujet qui revient de façon récurrente dans les attentes de nos adhérents. Pour les aider, nous utilisons quotidiennement les statistiques. Nous travaillons avec les pouvoirs publics sur le thème du financement car nous ne disposons pas de service statistique propre. Nous nous basons principalement sur les données de la Banque de France, de l'INSEE et d'Eurostat. Ces informations nous permettent par exemple d'enrichir des projets de loi. Plus particulièrement, nous aimerions pouvoir disposer de statistiques sur la sous-classe PME. En effet, les besoins des entreprises sont pris en compte de façon générale sans que la sous-classe PME soit traitée en tant que telle. Je précise que nous utilisons la définition européenne des PME (limite de 250 salariés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 43 millions d'euros de bilan). Il me semble d'ailleurs que le Cnis souhaite travailler sur ce sujet.

Nous voudrions aussi obtenir des éléments sur l'offre et sur la demande de financements. Nous nous interrogeons en effet sur les besoins des PME. Un bulletin d'information permettant de suivre les besoins de financement des PME, les crédits accordés et les « sensations » des entreprises serait très utile. Nous avons ensuite besoin de données sur la répartition des sources de financement : autofinancement, recours aux investisseurs, aux crédits inter-entreprises. Qui sont les partenaires privilégiés des entreprises ? La position prédominante des banques observée au niveau européen évolue-t-elle ? Nous attendons enfin des éléments sur les PME elles-mêmes : leur marge, leur trésorerie, le type et la durée des crédits, les produits utilisés et surtout les montants demandés.

En ce qui concerne l'offre, des indicateurs ont été mis en place par les banques. En 2006, le MINEFI a souhaité que les banques puissent produire un "reporting bancaire" sur les montants alloués aux PME. Les banques ont transmis des informations mais celles-ci sont inégales et éparpillées entre les établissements. Il faudrait connaître le nombre de demandes de crédits et les réponses apportées par les établissements bancaires afin de déterminer s'il est oui ou non difficile d'obtenir un crédit. Ces chiffres devraient être déterminés en fonction de l'âge de l'entreprise et du secteur d'activité de manière à identifier les activités porteuses.

Nous aimerions aussi disposer d'éléments sur les sûretés, sur le recours aux garanties. Les garanties ont en effet aujourd'hui plus d'impact sur l'accès aux crédits puisque les fonds prudentiels les prennent plus en compte. Dans le cadre de la prochaine loi sur la modernisation de l'économie, la question de l'insaisissabilité de certains biens impactera sans doute l'accès au crédit. Nous nous interrogeons ensuite sur le risque réel pris par les banques qui prêtent aux PME. La Banque de France réalise des statistiques sur ce thème. Ce sont des éléments qui nous intéressent beaucoup. Nous nous interrogeons également sur l'impact de la réduction de la notion de soutien abusif mise en place par l'article L650-1 du Code de commerce. Nous manquons enfin d'informations sur les fonds collectés et leur ventilation comme cela a été relevé lors de la réforme du Codevi désormais appelé Livret de développement durable.

Je précise que ces différents besoins statistiques concernent les PME patrimoniales donc indépendantes et non les 38 000 sociétés qui relèvent de grands groupes. En conclusion, nous sommes avant tout demandeurs de données suivies dans le temps sur les risques liés au financement et sur l'accès au crédit.

Jean-Paul POLLIN

La liste de vos attentes est très complète. Vous adressez à la fois des demandes à l'INSEE et aux directions des statistiques monétaires et des entreprises de la Banque de France. Parmi les données attendues, certaines existent tandis que d'autres mériteraient d'être mises à l'étude.

Yves NACHBAUR, Banque de France

Vous avez fait allusion au travail récent sur les données concernant les PME. Tous les trois mois, des données très agrégées sont produites. Elles permettent de disposer de l'évolution des concours bancaires aux PME. Les évolutions constatées au travers des déclarations de risque témoignent de progressions non négligeables. La direction des entreprises traite à la fois les bilans, les risques et d'autres informations qui constituent un gisement intéressant pour restituer des données agrégées.

Pierre-Olivier COUSSERAN, Banque de France

S'agissant des statistiques constituées à partir des bilans des banques, nous observons une convergence entre les attentes des professionnels et celles des pouvoirs publics et de la Banque centrale européenne (BCE). La Banque de France a produit à l'automne dernier un bulletin spécial sur l'accès au financement des PME. Les statistiques sur les financements des PME sont difficiles à bâtir en l'absence de consensus sur le critère de définition de cette population dans le contexte européen. Nous nous efforçons donc d'améliorer la granularité des statistiques, en particulier dans le cadre des statistiques monétaires harmonisées au plan européen. Les données de l'espèce sont susceptibles de s'enrichir à l'horizon 2010-2011 grâce à des mesures plus fines, par exemple sur les montants des concours distribués par les banques ou les prêts garantis. Des demandes diverses et variées sont en cours de mise en œuvre au niveau européen sous l'égide de la BCE. Elles permettront d'affiner les nomenclatures, les sectorisations, les indications sur le financement des entreprises et, via des proxys, sur le financement des PME. Il sera cependant difficile de proposer du sur-mesure et des ventilations selon les critères que vous avez mentionnés, par exemple sur l'ancienneté des entreprises.

Jean-Paul POLLIN

L'enquête sur le coût du crédit peut apporter des éléments de réponse ?

Pierre-Olivier COUSSERAN

Nous avons en effet étudié si en raisonnant sur les montants unitaires des crédits nouveaux, il était possible d'affiner les mesures disponibles sur le financement des PME. D'après nos analyses, les ventilations par taille de crédits nouveaux constituent un bon proxy du financement des différentes classes d'entreprise mais n'apportent pas une garantie d'exhaustivité en termes de couverture statistique.

Jean-Paul POLLIN

Lorsque vous collectez les statistiques sur les crédits accordés, ne disposez-vous pas d'informations précises sur les entreprises concernées ?

Pierre-Olivier COUSSERAN

L'enquête sur le coût du crédit est adossée au dispositif de "reporting" statistique européen en matière de taux d'intérêt bancaires. Cette enquête de crédit ligne à ligne permet, notamment grâce au renseignement du numéro SIREN des emprunteurs, d'identifier les entreprises bénéficiaires. La base

de données constituée est toutefois difficile à exploiter pour parvenir à une mesure robuste et exhaustive des financements bancaires consentis aux PME.

Jean-Paul POLLIN

Ces informations pourraient sans doute donner lieu au moins à des études ponctuelles.

Pierre-Olivier COUSSERAN

Une telle démarche fait partie de nos objectifs.

Jean-Marc BEGUIN, directeur des statistiques d'entreprises, INSEE

Aucune définition statistique universellement reconnue des PME n'existe à l'heure actuelle. Le débat porte essentiellement sur la limite de taille. En France, une tradition assez ancienne veut que la limite soit portée à 500 salariés, au lieu de 250 au niveau européen. Par ailleurs, le terme "patrimonial" est source de débats. Signifie-t-il que la PME appartient à une famille ? Dans l'affirmative, nous ne savons pas comment repérer une famille. Fin 2007, lors d'une réunion avec la CGPME et avec plusieurs administrations concernées notamment la DCASPL, nous avons reconnu, les uns et les autres, la nécessité de distinguer les PME patrimoniales des filiales de groupe et nous sommes accordés sur une limite de 250 salariés. Dans le même temps, le gouvernement français a souhaité faire valider par l'Europe la limite française de 500 salariés. Nous nous sommes alors trouvés face à une situation contradictoire puisque, d'une part, plusieurs partenaires s'accordaient sur la définition européenne et, d'autre part, le gouvernement français voulait faire évoluer cette définition. Nous travaillons finalement à la production d'un « mémoire » sur les positions françaises. L'enjeu du débat est important puisqu'il renvoie aux aides accordées à certaines entreprises dépassant la barre des 250 salariés. Je ne pense pas que l'Europe soit prête à modifier sa position actuelle. Un groupe de travail va être réuni. J'espère que, d'ici à la fin de l'année, l'assemblée générale du Cnis sera en mesure de reconnaître et d'officialiser une définition statistique des PME. Nous pourrions alors nous engager à ce que la plupart des enquêtes et des exploitations statistiques fournissent des résultats pour la sous-population des PME.

Jean-Paul POLLIN

L'enquête de conjoncture trésorerie comporte-t-elle des éléments susceptibles de répondre aux attentes de la CGPME ?

Jean-Marc BEGUIN

Cette enquête n'est certainement pas conçue sur le critère de représentativité des PME.

Le microcrédit en France et en Europe

Intervenante :

Maria NOWAK, présidente de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie)

Plus encore que celle des PME, la question du microcrédit pose des problèmes de définition et de justification. Le microcrédit est un crédit de faible montant accordé à des personnes pauvres qui n'ont pas accès aux banques. C'est un crédit qui couvre ses coûts. Le microcrédit a été lancé en France par l'Adie en 1988 avec des montants de l'ordre de 5 000 euros, essentiellement pour des chômeurs et titulaires des minimas sociaux. En 2003, l'Europe a défini le microcrédit comme un crédit aux entreprises d'un montant inférieur à 25 000 euros. Elle a ensuite distingué deux segments suivant que la clientèle est ou n'est pas « bancable ». Je précise que le montant effectif du microcrédit varie en Europe selon les PIB nationaux. D'autres services financiers gravitent autour du microcrédit et sont parfois confondus avec lui. Par exemple, une garantie ou un prêt d'honneur ne doivent pas être désignés par le terme de microcrédit. La définition du microcrédit doit être stabilisée si on souhaite développer ce produit. Nous observons en effet des dérives sociales - l'exigence d'équilibre financier étant oubliée - et médiatiques puisque des produits divers sont appelés microcrédit.

Examinons la place du microcrédit dans l'économie nationale. 92 % des entreprises françaises comptent moins de dix salariés et 50 % n'ont pas de salarié. De plus, un vaste secteur informel héritier de la pluriactivité agricole se développe à grande vitesse dans les villes. De nombreux travailleurs pauvres complètent, en effet, leurs revenus par d'autres activités. C'est un thème sur lequel il conviendrait d'obtenir une information plus précise car certains de ces travailleurs comptent au nombre des 18 000 clients actifs de l'Adie, notamment dans les quartiers. Nous estimons la demande potentielle au niveau des banques à 200 000 dossiers par an, dont à peine 100 000 seraient satisfaits. Dans le secteur non bancable, l'offre représente 10 000 prêts sur au minimum 100 000 demandes chaque année.

Nous constatons une tendance lourde au développement du microcrédit. Celle-ci s'explique par le développement des nouvelles technologies, la montée des services, le vieillissement de la population, l'immigration et la réforme de l'Etat providence. Ces facteurs engendrent des unités de production plus petites et un développement du travail indépendant. Nous avons réalisé des projections à partir d'hypothèses qui ne reposent pas sur des statistiques bancaires qui n'existent pas. En nous basant sur 100 000 demandes potentielles, nous attendons une augmentation annuelle de 25 à 40 % de l'offre de microcrédit non bancaire à l'horizon 2010. Pour le crédit bancaire, à partir du postulat d'une demande potentielle qui devrait croître faiblement, nous prévoyons une hausse annuelle de l'offre comprise entre 10 et 25 %, à l'horizon 2020.

Pour augmenter l'offre de microcrédit, il faudrait pouvoir appliquer des taux d'intérêt plus élevés. Les banques montrent aujourd'hui un intérêt croissant pour la pratique du microcrédit. En 2008, tous les groupes bancaires français sont partenaires de l'ADIE et nombre d'entre eux développent leurs propres initiatives en France et à l'international. L'intérêt des politiques est lui aussi croissant. Nous avons d'ailleurs pu obtenir des évolutions législatives. Désormais, les associations peuvent emprunter et prêter à des entreprises, c'est-à-dire devenir intermédiaires entre les établissements financiers et des publics très démunis. Par ailleurs, le taux d'usure sur les entreprises individuelles ayant été levé dans le cadre de la loi Dutreil, les taux d'intérêt peuvent être augmentés. D'autres évolutions législatives contribuent au développement du travail indépendant. Ainsi, la création d'entreprise a été reconnue comme une voie d'insertion. L'ACCRES (Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises) a ensuite été simplifiée et allégée. Enfin, l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale permet l'expérimentation d'activités génératrices de revenus dites « activités économiques réduites aux fins d'insertion ».

La réalité des entreprises doit absolument être prise en compte. Certaines activités de petit commerce génèrent seulement 1 500 euros de revenus par an parce qu'elles sont en dessous du seuil minimum, mais sont assujetties à 96 % de charges. Ces situations contribuent à développer le travail au noir. L'Europe va donc inciter les différents pays à modifier leurs législations en faveur du développement

du microcrédit et des micro-entreprises. Un fonds va d'ailleurs être créé avec l'appui de l'Europe pour fournir aux entreprises un apport financier et une assistance technique.

Dans le domaine statistique, il est nécessaire de suivre la distinction des deux segments, bancable et non bancable, de distinguer la création et le développement des entreprises et enfin d'inclure dans le champ des études les activités génératrices de revenus. Les informations essentielles qui doivent être demandées aux banques et aux institutions de micro finance non bancaires concernent les destinataires du microcrédit (des micro-entreprises de moins de neuf salariés ou sans salarié), le public (des personnes indemnisées ou non), le stade de vie de l'entreprise, le couplage entre microcrédit et aide à la création mais aussi entre microcrédit et prêt d'honneur.

S'agissant des caractéristiques du microcrédit, il faut distinguer crédit amortissable, crédit de secteur libre, crédits de différentes durées, crédit inférieur à 25 000 euros. Nous proposons de fixer la limite entre le secteur bancaire et le secteur non bancaire autour de 10 000 euros. Nous manquons totalement d'informations de la part des banques en France. Nos estimations sont réalisées à partir des statistiques des entreprises et de l'APCE. Par exemple, nous ne disposons pas d'éléments sur le nombre de prêts accordés. Or nous savons qu'en Pologne, cette information existe. En Hongrie, le système statistique est très développé mais il ignore le segment non bancaire.

Jean-Paul POLLIN

Vous nous avez convaincus de l'intérêt de ces statistiques et de la difficulté de les mettre en place. Comment obtenez-vous les chiffres sur lesquels vous basez vos projections ?

Maria NOWAK

Nous nous basons sur les statistiques de financement des entreprises produites par l'APCE.

André LETOWSKI, Agence pour la création d'entreprise, Département études statistiques

Nous utilisons essentiellement l'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) de l'INSEE qui suit une génération de créateurs d'entreprises tous les quatre ans en les interrogeant sur les tranches de capitaux initiaux utilisés pour démarrer l'entreprise, sur l'éventuel accès à un prêt bancaire à titre personnel ou au titre de l'entreprise, à un prêt d'honneur ou à un autre prêt. Nous observons que les trois quarts des créateurs se situent en deçà du seuil de 25 000 euros. Cette limite doit donc être revue à la baisse. Notre principale difficulté tient au fait que l'entreprise individuelle n'est pas prise en compte alors qu'elle représente la moitié des entreprises créées.

Jean-Paul POLLIN

Je crois que la Banque de France travaille sur un projet d'observatoire du microcrédit.

Maria NOWAK

En effet. Cependant, la personne en charge de ce dossier a été élue député et ce projet se heurte également à des problèmes de définition. L'élément statistique que la Banque de France a essayé de collecter, il y a un an, était totalement inutilisable parce qu'insuffisamment cadré.

Jean CORDIER, Banque de France

Votre association dispose-t-elle des moyens de centraliser les informations sur les projets montés en son nom ?

Maria NOWAK

Nous entretenons une base de données avec des informations précises sur les personnes que nous finançons. Ces informations sont à la disposition de l'INSEE et de la BCE. Nous sommes la seule association habilitée par le ministère des finances à proposer du microcrédit. De ce point de vue, les statistiques sont relativement faciles. Cependant nous nous interrogeons sur la possibilité d'obtenir

des statistiques bancaires dans la mesure où la catégorie micro crédit n'existe pas dans les bases de données des banques. Nous nous demandons également comment l'on pourrait produire des statistiques sur le secteur informel qui représente une part croissante de la clientèle.

L'accès au crédit et aux services bancaires des particuliers

Intervenant :

Jean-Marie ROUX, conseiller au centre confédéral d'études économiques de la CGT

Je souhaite féliciter Jean-Paul POLLIN pour sa ténacité puisque sa formation Monnaie-Finances a obtenu la reprise de la publication par la Banque de France de ses statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits, ceci afin de répondre à une attente formulée par de nombreux acteurs. Les centralisations financières territoriales mensuelles sont désormais disponibles sur le site internet de la Banque de France. Ce succès confirme la crédibilité du Cnis en tant que lieu d'expression des besoins des utilisateurs de la statistique publique.

Les informations statistiques sur l'accès des particuliers aux services bancaires et aux crédits sont relativement limitées et sont en tout cas insuffisantes par rapport aux besoins. En particulier, l'exclusion bancaire est un phénomène aujourd'hui reconnu. Or il est difficile de le mesurer faute de données adéquates. Des actions sont menées depuis plusieurs années pour faciliter l'inclusion bancaire : droit au compte, services bancaires de base, traitement du surendettement, engagement des établissements bancaires. Cependant, pour que ces actions soient efficaces, il faudrait pouvoir appréhender précisément les réalités que l'on souhaite corriger. Il faudrait savoir qui est exclu, de quel type de service et pour quelles raisons. En l'état, les données disponibles ne permettent pas de répondre totalement à ces questions et de mesurer l'efficacité des politiques de lutte contre l'exclusion bancaire. De plus, certaines données collectées par l'INSEE ne sont pas traitées spécifiquement et régulièrement. Ces données sont présentes de façon fractionnée dans différentes enquêtes, ce qui rend difficile leur croisement et leur interprétation. Quelques études menées par le CREDOC, l'Observatoire de l'endettement des ménages et par la Banque de France fournissent des éclairages utiles mais elles sont limitées à certains aspects.

L'exclusion bancaire ne recouvre pas seulement la question du droit au compte mais plus largement l'accès aux services bancaires et aux crédits et l'usage qui est fait de ces services qu'il faut pouvoir mesurer. Il est important de connaître l'offre qui est proposée aux différentes catégories de populations, notamment en termes de proximités géographiques et de coûts. Cette question renvoie aux stratégies d'implantation et aux stratégies commerciales des différents types d'établissements bancaires qu'il faut pouvoir appréhender en relation avec les réalités sociodémographiques. Nous nous interrogeons sur la manière dont l'offre répond aux besoins, sur les instruments utilisés par les ménages et par les individus, sur les difficultés rencontrées dans cette utilisation et sur l'usage même des produits dont ils disposent. Par exemple, un cadre supérieur et une personne recevant le RMI n'utilisent pas un livret A de la même manière. Au-delà des éléments factuels, il est donc nécessaire d'étudier le comportement des ménages et des individus.

Il nous semble que l'effort à fournir pour combler les lacunes statistiques n'est pas démesuré. Beaucoup de données existent. Cependant, selon les cas, elles ne sont pas publiées ou bien elles ne sont pas mobilisées et rassemblées par les établissements ou les organismes qui les possèdent. Un traitement systématique et régulier des données existantes complété par quelques enquêtes qualitatives permettrait néanmoins d'obtenir des résultats. Une collaboration étroite entre la Banque de France et l'INSEE serait profitable. Pour disposer d'éléments quantitatifs solides permettant de mesurer et de comprendre les phénomènes d'exclusion bancaire et de renforcer l'action en faveur de l'inclusion bancaire, quatre types d'informations doivent être au minimum recensés :

- La cartographie des agences bancaires et son évolution

La Banque de France dispose de ces informations qui pourraient être rendues publiques et être croisées avec d'autres indicateurs économiques et sociaux relatifs au territoire.

- L'équipement bancaire des personnes et des ménages par typologie (compte de dépôt ou d'épargne, moyens de gestion du compte, moyens de paiement scripturaux ou électroniques, crédits, assurances).
- Les usages qui sont faits de ces produits

Dans ce domaine, il conviendrait d'approfondir l'étude menée par le Credoc en 2001.

- Les difficultés rencontrées par les personnes et les ménages dans l'usage des services

Ces difficultés sont diverses : recours à la procédure de droit au compte, devenir de la relation bancaire après cette procédure, interdictions bancaires, frais bancaires liés aux incidents de paiement et à l'utilisation de crédits, inscription à des fichiers d'interdiction, indicateurs de surendettement ou de mal-endettement.

L'ensemble de ces données devrait porter à la fois sur les personnes et sur les ménages. En effet, des solidarités peuvent exister de sorte qu'un individu pris isolément ne pâtira pas de son manque d'accès aux services bancaires. Il serait également intéressant de ventiler ces données par type d'établissement et par réseau bancaire, les stratégies adoptées étant variables. La question de l'inclusion financière n'est pas spécifique à la France et se pose dans tous les pays. La Commission européenne s'y intéresse d'ailleurs. Même si les cadres juridiques et les pratiques bancaires diffèrent, il est important de disposer d'informations potentiellement comparables. Je voudrais enfin citer le projet soutenu par la Commission européenne intitulé "Apprentissage mutuel sur l'inclusion financière". Mené avec différents partenaires européens, ce projet doit étudier les causes et les conséquences de cette exclusion et recenser les cadres réglementaires et les bonnes pratiques susceptibles d'être transposées dans les différents pays.

Philippe CUNEO

Je voudrais préciser que nous sommes ici dans le cadre de la statistique publique et, à ce titre, il n'est pas possible de produire des statistiques par réseau.

Jean-Marie ROUX

C'est pour cette raison que j'ai indiqué qu'à tout le moins, des statistiques par type d'établissements (réseaux mutualistes, banques classiques) permettraient d'examiner les stratégies retenues.

Jean-Paul POLLIN

Une partie des thèmes que vous avez évoqués ont déjà été étudiés par le CCSF (Comité consultatif du secteur financier). Cet organisme doit pouvoir mettre des données à votre disposition. Le thème du surendettement sera par ailleurs évoqué par Didier DAVYDOFF dans la seconde partie de nos échanges. Vos propos rejoignent, et c'est une bonne chose, le champ de compétence d'autres formations du Cnis. Nous nous interrogeons en effet sur la possibilité d'identifier des thèmes de travail transversaux.

Maria NOWAK

Je voudrais ajouter que certains acteurs, notamment la Caisse des dépôts, contribuent au développement du microcrédit dit social en garantissant des prêts aux particuliers.

Les outils du Comité consultatif du secteur financier

Intervenant :

Lucien BERNADINE, secrétaire général du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Le CCSF est un organisme de consultation sur les questions financières réunissant à parité, d'une part, des professionnels de la banque, des assurances et des entreprises d'investissement et, d'autre part, des représentants de leurs clientèles de particuliers et d'entreprises. Participent également à ses travaux, les administrations intéressées, et notamment la direction générale du Trésor et de la Politique économique. Le CCSF est notamment amené à prendre des avis ou des recommandations en la matière et en assure le suivi.

S'agissant de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, domaine à propos duquel des chiffres les plus divers circulent, le CCSF a pris des initiatives qui se sont notamment caractérisées par ses deux plans d'action des 9 novembre 2004 et 31 janvier 2006, et qui portent sur cinq points principaux.

En premier lieu, pour faciliter l'exercice du droit au compte instauré par la loi bancaire de 1984, à l'instigation du CCSF, les banques ont élaboré en mars 2005 une lettre type de refus qui permet aux personnes concernées de faire valoir ce droit. Depuis fin avril 2006, une procédure accélérée permet d'actionner ce droit sous un délai d'un jour ouvré. Ainsi, plus de 30 000 ouvertures de droit au compte ont été enregistrées en 2006 et en 2007, ce qui marque une stabilité après de très fortes hausses en 2004 et 2005.

Le droit au compte donne accès à une large gamme de services bancaires de base comprenant, notamment, la domiciliation des virements bancaires, l'encaissement des chèques, le paiement par prélèvement automatique et, depuis le 1^{er} juillet 2006, dans toutes les banques, une carte de paiement avec autorisation systématique.

S'agissant de la détention d'un compte bancaire, l'enquête Patrimoine de l'INSEE portant sur l'année 2004 a révélé que 98,4 % de la population française dispose d'un compte bancaire (ou postal), ce qui est le taux le plus élevé au monde, et que, en outre, 0,8 % de la population qui n'a pas de compte bancaire utilise le livret A ou le livret bleu comme un substitut au compte bancaire. Ainsi, au total, seulement 370 000 personnes (âgées de plus de 19 ans) n'avaient pas de compte bancaire ou livret en faisant office. En outre, l'enquête Patrimoine indique que la possession d'un compte bancaire varie peu selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle.

En deuxième lieu, le CCSF a mis l'accent sur la généralisation des moyens de paiement modernes notamment en ce qui concerne les personnes interdites de chèquiers (environ 1,8 million de personnes à fin 2006) pour lesquelles nous avons développé l'idée d'une carte bancaire avec autorisation systématique. Ainsi, grâce à la campagne commerciale qui a été lancée par les banques à la demande du CCSF, 70 % des personnes interdites de chèque en bénéficiaient en mars 2006 contre 30% seulement à fin octobre 2004. Je tiens à souligner que contrairement à une idée répandue, les personnes interdites de chèquiers ne sont pas démunies de compte bancaire. Elles peuvent disposer d'autres moyens de paiement. Au demeurant, si leur banque décidait de fermer leur compte bancaire, elles pourraient demander à bénéficier de la procédure du droit au compte.

Parallèlement, le CCSF a veillé à ce que les services publics ou leurs régies au plus près des usagers (en particulier les crèches, les cantines scolaires, les offices de HLM) qui, souvent, n'acceptaient que les paiements par chèque, acceptent d'autres moyens de paiement, tels les TIP et les prélèvements automatiques, voire la carte bancaire.

Notre troisième objectif a consisté à mieux équilibrer la relation entre les banques et leurs clients. Dans cette perspective, le CCSF a encouragé la signature de conventions de compte entre les banques et leurs clients. Ainsi, à fin décembre 2006, 60 % des clients avaient « contractualisé » leurs relations avec leurs banques. Parallèlement, conformément aux engagements que les banques avaient contracté dans le cadre du premier plan d'action du CCSF, elles doivent informer leurs clients trois mois avant l'application de tarifs nouveaux en matière de services bancaires. Le CCSF a également travaillé à la recherche d'un allègement de la tarification au regard des incidents de paiement par chèque ou sur prélèvement automatique et sur la mise en place d'un récapitulatif des

frais bancaires qui ont fait *in fine* l'objet d'un dispositif législatif dans le cadre de la loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs. Le récapitulatif entrera en vigueur le 31 janvier 2009 et devrait permettre une meilleure concurrence entre les banques, ce qui fait aussi partie des actions du CCSF.

Concernant la procédure du solde bancaire insaisissable (SBI) qui permet à une personne faisant l'objet d'une saisie de pouvoir disposer automatiquement, sous la seule réserve de la provision disponible sur son compte, d'une somme égale au SMIG, l'étude que nous avons confiée au CREDOC a montré que 85 % des demandes de SBI sont acceptées et que dans 74 % des cas, le déblocage des fonds a lieu dans la journée où la demande est formulée.

En quatrième lieu, en matière d'accès au crédit, le CCSF a fait procéder au préalable à une étude la détermination d'un crédit par les ménages européens qui a montré que les ménages français recourent moins au crédit que les ménages des autres pays de la Communauté européenne. Il a ensuite fait procéder à une étude, réalisée par le BIPE, qui a montré que 600 000 Français seraient exclus du crédit à la consommation. Constatant notamment l'effet d'éviction qu'opère le taux de l'usure sur les petits crédits faute d'une rémunération appropriée du risque encouru par les prêteurs, le CCSF a demandé à la Banque de France d'étudier les conditions d'un aménagement des taux de l'usure en vue d'en élargir l'offre. Par ailleurs, le CCSF a encouragé les initiatives telles celles de MM. Taffin et Vorms concernant le prêt sécurisé pour l'accession à la propriété (PSAP) qui est destiné aux personnes aux revenus irréguliers et le prêt à l'accession à la propriété (PHC) qui vise les personnes âgées pour lesquelles le coût de l'assurance est prohibitif.

Le dernier volet concerne la lutte contre le surendettement. À cet égard, le CCSF s'interroge pour savoir si une personne qui dispose d'un plan en cours convenu avec une commission de surendettement est encore en situation de surendettement. Si on retient néanmoins le critère de plans en cours d'exécution pour caractériser l'état de surendettement, à fin décembre 2007, environ 700 000 ménages, soit 2,7% des ménages français pouvaient être considérés comme surendettés. Leur dette s'élevait en moyenne à 33 000 euros et concernait des prêts immobiliers (60 000 euros en moyenne quand il y avait un prêt immobilier, auquel cas l'encours total de surendettement était plus élevé que la moyenne pour le ménage en cause), des crédits renouvelables (19 000 euros en moyenne), des crédits assortis d'une échéance (15 000 euros «en moyenne) et des arriérés de dettes fiscales et de loyers (2 500 euros en moyenne). Le Comité doit par ailleurs réaliser une étude sur le crédit renouvelable demandée par Mme Christine Lagarde et M. Luc Chatel, lors de sa réunion du 31 janvier 2008, tenue en leur présence.

S'agissant des outils dont doivent disposer les banques, figurent les fichiers d'incidents de paiement gérés par la Banque de France et les modèles prédictifs de score largement utilisés, notamment par les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation. Mais un débat récurrent porte sur les fichiers positifs (information sur les crédits en cours, voire d'autres données) qui n'existent pas en France, alors qu'ils sont très largement utilisés à l'étranger. Le suivi du CCSF repose sur les statistiques de la Banque de France et de l'INSEE mais également, ainsi qu'on l'a vu sur des enquêtes auxquelles nous faisons procéder e tant que de besoin.

L'enquête Patrimoine de l'INSEE fournit, pour sa part, d'importantes informations, en particulier en matière de détention d'actifs et selon des ventilations par âge, sexe, CSP, revenu, patrimoine, mais sa périodicité est insuffisante. S'agissant des crédits, dont les données macro émanent de la Banque de France, nous aurions besoin d'informations sur les types de crédits, selon les segmentations précédemment décrites, ce qui relève d'enquêtes spécifiques.

Jean-Paul POLLIN

Vos préoccupations rejoignent finalement celles de M. ROUX et de Mme NOWAK.

Hervé SAINT-SAUVEUR, Chambre de commerce de Paris

J'ai écouté avec intérêt les demandes de MM VIGNAUD et ROUX. Certaines relèvent de la statistique publique, tandis que d'autres impliquent des enquêtes précises et très fines. Certaines petites entreprises ne disposent pas du personnel requis pour remplir les documents d'enquête nécessaires aux études d'autant que celles-ci contiennent parfois un volet comportemental. Je reconnais l'utilité

des demandes formulées mais je considère qu'il ne faut pas pas accroître les coûts en multipliant sur un champ très large des investigations qui pourraient être menées en profondeur lors d'enquêtes plus ponctuelles.

Benoit ROBIN, représentant FO au bureau du Cnis

Je ne peux que constater une amélioration assez sensible de l'appareil statistique et une sophistication des données grâce à la prise en compte progressive d'éléments demandés par les usagers. Les différentes interventions montrent cependant que les attentes sont fortes. Il me semble que la question du pouvoir d'achat, thème particulièrement important pour les organisations syndicales, percute de plein fouet les questions financières et monétaires à travers le surendettement et l'accès au crédit. Les organisations syndicales émettent de nombreuses attentes dans ce domaine. Lorsque l'on s'intéresse à ces statistiques monétaires et financières, il convient de bien distinguer l'approche patrimoniale et d'autres approches.

En tant que membre du bureau du CNIS, je siège au comité du contentieux qui examine les cas d'enquêtes auxquelles les entreprises ne répondent pas. Il est important de s'assurer que les enquêtes menées auprès des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises sont représentatives. L'appareil statistique public doit se doter des moyens pour appréhender convenablement cet objectif. Il est regrettable que des organismes privés soient à même de produire de telles enquêtes quand l'appareil statistique ne le peut que partiellement.

Yvonick RENARD, MEDEF FIM

Le crédit interentreprises suscite-t-il l'intérêt de l'un des participants ?

Jean-Paul POLLIN

Votre question constitue une excellente transition pour aborder les préoccupations des chercheurs qui travaillent sur le système monétaire et financier. Aujourd'hui, l'un des thèmes forts des statistiques financières recouvre l'articulation entre statistiques nationales et statistiques européennes.

Quelles statistiques nouvelles pour l'analyse du système monétaire et financier ?

Quelles articulations entre les statistiques financières françaises et européennes ?

Intervenant :

Didier DAVYDOFF, directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne

Il est nécessaire d'examiner les statistiques disponibles et utiles pour mesurer et qualifier le surendettement en France et en Europe. Nous nous situons dans un contexte de développement de l'accès au crédit, inégal selon les pays, et de renouvellement de l'offre des services financiers et des types de crédits. Si le surendettement se situe bien au cœur du débat public, il n'est pas défini de façon consensuelle au niveau européen. Il faudrait mener des actions de benchmarking pour améliorer nos connaissances. Dans chaque pays, la disponibilité de données statistiques permettrait de mieux cibler les politiques de lutte contre le surendettement en analysant plus finement les causes de cette situation et les profils qui sont touchés.

Une étude nous a été commandée par la Commission européenne (Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances). Elle vise une définition opérationnelle commune à l'ensemble des pays pour mesurer le surendettement. Dans cette perspective, nous avons monté un consortium avec l'Université de Bristol (les statistiques étant bien mobilisées au Royaume-Uni sur cette question) et avec le CEPS à Bruxelles, auquel nous avons associé des experts de 19 pays européens. Nos travaux ont donné lieu à un rapport en trois parties examinant la nature et les causes du surendettement, proposant une définition et enfin présentant une analyse et des recommandations en matière de politique de lutte contre le surendettement. Ce rapport est complété par une base de données qui résulte de la collecte d'informations dans les 19 pays européens et par une base de données institutionnelle recensant toutes les parties prenantes (acteurs publics ou associatifs) dans ce secteur. Nous avons également mis au point un guide pratique rassemblant les bonnes pratiques observées en Europe, à destination des responsables des politiques de lutte contre le surendettement.

Les éléments clés d'une définition du surendettement sont les suivants :

- L'unité pertinente de mesure est le ménage.

Ce choix peut cependant être quelque peu limitatif. Ainsi les pensions alimentaires doivent être prises en compte pour mesurer le revenu effectivement disponible d'un ménage.

- Il ne faut pas se limiter aux crédits bancaires.

Les crédits liés à l'habitat et à la consommation sont souvent les déclencheurs visibles des situations de surendettement mais il faut aussi prendre en compte les dettes de loyers, fiscales et de services collectifs. Les engagements informels (familles, amis) ne sont en revanche pas comptabilisés.

- Il est essentiel d'examiner le « reste à vivre » des ménages une fois les dépenses récurrentes et les remboursements effectués.
- Le surendettement implique des difficultés persistantes et non passagères.

Ce critère suppose que des enquêtes sur des panels soient répétées à des intervalles suffisamment réguliers.

- Le ménage ne doit pas disposer d'actifs qui pourraient être liquidés pour remédier à la situation.

Quels sont les indicateurs qui permettent de repérer les populations en situation de surendettement ou qui sont en risque de le devenir ?.

En ce qui concerne les indicateurs sur les défauts de paiement, nous disposons en France de données parcellaires ou ponctuelles sur tel ou tel élément de défaillance mais non d'un suivi statistique comme au Royaume-Uni où un indicateur régulier mesure le nombre de ménages qui sont en retard de paiement de plus d'un mois sur tout engagement financier. L'enquête sur les conditions de vie réalisée dans toute l'Europe depuis 2006 (EU-SILC) permet de mesurer le nombre de ménages qui ont connu au moins un défaut de paiement dans les douze derniers mois. Cette enquête devrait être utilisée de façon plus intensive. En Allemagne et au Royaume-Uni, les chercheurs disposent de données sur les crédits *revolving* et sur les mises en demeure pour non-paiement d'impôts.

Les indicateurs administratifs reposent sur les procédures judiciaires et les effacements de dette. Les commissions de surendettement donnent lieu à un baromètre du surendettement tenu à jour régulièrement en France. Ce sont des indicateurs utiles mais qui ne sont pas comparables d'un pays à l'autre. Ils mesurent plus une politique ou une action que le phénomène lui-même.

Les indicateurs subjectifs consistent à interroger les personnes sur le poids que représente l'endettement. L'Observatoire de l'endettement des ménages de la Fédération des banques françaises conduit ce type d'enquête en demandant aux ménages leur opinion sur le caractère supportable ou non de leur endettement. Des travaux équivalents sont menés au niveau européen mais nous observons que la tolérance à l'endettement varie d'un pays à l'autre et dans le temps.

La mise en place d'un indicateur économique supposerait de mesurer le nombre de personnes dont les échéances de crédit (capital, intérêts et assurances) représentent plus d'un certain pourcentage du revenu (50 % au Royaume-Uni par exemple) en prenant en compte le niveau de revenu puisque le pourcentage peut être plus élevé pour les hauts revenus. Un tel indicateur n'existe pas à l'heure actuelle.

Des études reposant sur ce type d'indicateurs ont été menées par la DRESS à partir de l'enquête Patrimoine de l'INSEE. Cependant, la périodicité de l'enquête Patrimoine (quatre ans) est insuffisante pour mesurer les évolutions du surendettement. Il faudrait en réalité mobiliser des indicateurs composites. Pour parvenir à ces outils, une instance rassemblant les parties prenantes et permettant de rassembler les données utiles à ce phénomène social est nécessaire. Au niveau européen, deux enquêtes peuvent être utiles : l'Eurobaromètre et l'enquête EU-SILC dans laquelle un grand nombre de questions portent sur l'exclusion financière et le surendettement. Nous avons procédé à une première exploitation de cette enquête très riche. Nous observons que la France se situe dans la moyenne européenne sur les défauts de paiement en général mais se trouve au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les défauts de paiement sur le logement. Du point de vue de la perception par les ménages, les Français s'estiment moins en difficulté que d'autres populations européennes pour payer leur échéance de crédit habitat ou leur loyer. Il conviendrait de compléter l'enquête EU-SILC en interrogeant les personnes sur le montant de leurs échéances de crédit. En soustrayant de l'ensemble du revenu les dépenses récurrentes et les remboursements, il est possible de déduire un seuil de pauvreté. Une telle démarche permettrait de définir le nombre de personnes en surendettement ou en risque de le devenir.

Jean-Paul POLLIN

A quel organisme votre demande s'adresse-t-elle ?

Didier DAVYDOFF

Je m'adresse à l'INSEE. Il faudrait idéalement que l'enquête Patrimoine ou certains de ses éléments, devienne annuelle.

Philippe CUNEO

Nous ne manquerons pas d'adresser votre demande à la Direction des statistiques sociales et démographiques qui travaille avec l'Europe sur l'enquête EU-SILC. Je voudrais indiquer qu'un module supplémentaire sur les privations sera intégré dans cette enquête.

Jean-Marc BEGUIN

Je doute que l'enquête Patrimoine puisse devenir annuelle.

Quelles améliorations possibles pour la comptabilisation des crédits dans les comptes de patrimoine financier ?

Intervenante :

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, maître de conférences à l'université Paris I

Je voudrais examiner les améliorations possibles dans la comptabilisation des crédits dans les comptes de patrimoine financier. J'ai constaté la nécessité de ces améliorations à l'occasion de travaux consacrés aux taux d'intermédiation des financements dans le cas de l'Europe, du Japon et de la Tunisie. J'ai en effet été amenée à exploiter les comptes financiers nationaux mais je me suis heurtée à une difficulté qui tient au poste crédit. Ce poste (F4 dans la nomenclature des opérations financières) est assez hétérogène. Il couvre toutes les opérations de crédit, c'est-à-dire les actifs financiers qui sont créés lorsque les prêteurs avancent des fonds à des emprunteurs, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier. Ces opérations ne sont matérialisées par aucun document ou bien le sont par un document non négociable. Cette définition assez large implique que le poste F4 regroupe plusieurs types de crédits, notamment les crédits bancaires et les crédits interentreprises qui ne doivent pas être confondus avec les crédits commerciaux et les avances qui figurent dans le poste F71.

L'hétérogénéité varie selon que les données sont « capturées » à l'actif des sociétés financières ou au passif des agents non financiers. En utilisant les données à l'actif, la probabilité de ne trouver que du crédit bancaire est plus grande. Si l'on veut mener une étude sectorielle, par exemple sur la structure du financement des entreprises ou des administrations publiques, et que l'on « capture » ce poste au passif des agents non financiers, l'hétérogénéité est plus importante. Prenons l'exemple du poste crédit dans les comptes financiers en flux et en encours pour la France en 2006. Nous constatons une différence entre la valeur du poste crédit à l'actif des sociétés financières et celle au passif des agents non financiers. Nous observons également du côté de l'actif des agents non financiers, les valeurs significatives des montants de crédit. Ce constat atteste de l'importance du crédit intrasectoriel et en partie du crédit interentreprises.

L'hétérogénéité de ce poste crédit observée pose deux problèmes. Si l'on se fonde uniquement sur la valeur des encours de crédit pour estimer la part relative du crédit dans le total des financements des agents non financiers, on risque de surestimer la part du crédit bancaire, en particulier dans les approches sectorielles. L'hétérogénéité conduit ensuite à sous-estimer grandement ou même à négliger le crédit interentreprises dans l'analyse alors qu'il s'agit d'une modalité importante du financement des entreprises, en particulier du financement des petites et moyennes entreprises. C'est le cas en France mais encore plus dans des pays en développement comme les pays du Maghreb.

Une solution assez frustrante consiste à réaliser une opération de consolidation à partir du cadre comptable existant. Dans l'approche par secteur, il est possible de comptabiliser les encours de crédit inscrits au passif du secteur considéré en déduisant ceux inscrits à son actif de façon à ne retenir que des crédits qui ont été obtenus auprès des institutions financières. L'objectif est d'isoler les crédits obtenus auprès du même secteur. Il est ainsi possible de faire apparaître dans la structure des financements les crédits non bancaires figurant à l'actif des agents non financiers.

Il serait plus satisfaisant de créer un poste crédit intrasectoriel qui correspondrait au crédit interentreprises pour les SNF. Il pourrait être intéressant d'isoler le crédit interentreprises en tant que modalité importante de financement des entreprises. Il s'agit soit de créer un sous-poste au niveau du poste crédit (ce que fait la France mais il ne s'agit pas d'une convention harmonisée), soit de créer un nouveau poste dans la nomenclature. Cette démarche pourrait faire partie des missions de l'Observatoire des délais de paiement dont les travaux permettent d'affiner la mesure des crédits commerciaux. Ces travaux pourraient s'étendre à la mesure des crédits interentreprises.

Nous avons ensuite besoin de données bancaires régionales pour étudier la localisation géographique des firmes bancaires et pour affiner la mesure du développement financier ainsi que son impact en termes de convergence régionale. J'ai cru comprendre que des progrès avaient été effectués dans ce domaine.

A l'occasion de mon cours de comptabilité nationale en première année à l'Université Paris I, je suis souvent perplexe lorsqu'il me faut expliquer la production de services bancaires et la ventilation actuelle des SIFIM auprès des différents secteurs utilisateurs. Nous avons encore des difficultés aujourd'hui à appréhender la production de services bancaires. Je ne suis pas persuadée que la méthode actuelle permette de donner fidèlement la mesure de la valeur ajoutée créée par les sociétés financières.

Jean-Paul POLLIN

La réflexion sur ce sujet sera une des missions du groupe de travail sur les groupes financiers. Votre demande sur les données régionales rejoint celle de M. ROUX.

Elisabeth KREMP, rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement

La notion de crédit interentreprises que nous utilisons à l'Observatoire est celle de crédit commercial. Nos moyens étant limités, notre priorité actuelle consiste à décrire les délais de paiement des entreprises. Il me semble que les données attendues sur le crédit interentreprises sont disponibles auprès de la Centrale des bilans de la Banque de France.

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN

Je connais l'ampleur des travaux réalisés par votre Observatoire. Ils permettent d'affiner la mesure d'un poste qui existe déjà. En revanche, le crédit interentreprises qui figure à l'actif des agents non financiers au niveau du poste crédit ne peut pas être isolé et mesuré.

Elisabeth KREMP

Nous ne disposons pas du « qui à qui ». Nous ne pouvons donc pas progresser.

Dominique DURANT, Banque de France

Je suppose que vous vous êtes posé ces questions à travers des comparaisons internationales. Les comptes financiers français différencient les crédits accordés par des institutions financières des crédits entre agents non financiers. Vous disposez très clairement dans les comptes financiers français du poste crédit entre agents non financiers. Ce poste peut de plus être affiné grâce aux données de balance des paiements. Au plan international, une telle distinction n'existe pas. Cependant, dans le nouveau programme de transmission Eurostat qui devait être mis en place en septembre 2007, la transmission du « qui à qui » était prévue à titre bénévole. La situation tend donc à s'améliorer au niveau européen.

Un représentant de la Centrale des bilans

En termes de bilan, des données existent sur les crédits entre sociétés non financières. C'est un phénomène qui mérite d'être regardé de plus près, car il est caractéristique de toutes les entreprises, notamment des PME.

Jean-Paul POLLIN

Un groupe de travail se mettra en place prochainement sur la question des groupes financiers dans le prolongement du rapport sur les groupes. Le mandat en a été définitivement rédigé. Nous pourrions ainsi améliorer notre connaissance de la valeur ajoutée dans le secteur financier et bancaire. Les premières conclusions seront rendues à l'automne à l'occasion de la réunion de notre formation.

Quelles données pour comprendre les mutations bancaires ?

Intervenant :

Michel DIETSCH, professeur à l'Université de Strasbourg

Je souhaite adopter un point de vue plus large que les exposés précédents en évoquant les mutations bancaires en général. Les sujets sur lesquels les chercheurs en économie bancaire sont les plus présents et qui correspondent aux mutations des quinze dernières années sont les suivants :

- la gestion et le transfert des risques ;
- l'évolution des fonctions des banques, la fonction de distribution devenant stratégique ;
- l'évolution vers la banque de relation ;
- les restructurations bancaires.

Nous observons parallèlement un renouvellement remarquable du cadre théorique et des méthodologies. Nous arrivons à mieux comprendre la prise de risque, le rôle des incitations sur les marchés et au sein des établissements de crédit mais aussi les problèmes de coordination (crise de confiance, ruée bancaire). Sur le plan empirique, nous constatons un renouvellement conséquent des méthodes de mesure, en particulier sur la question des risques. Les standards de publication, relatifs notamment à l'origine des bases de données, se sont rehaussés. Les chercheurs doivent apporter la preuve que les bases de données utilisées sont bien représentatives et incontestables.

Ce contexte posé, les attentes concernent à la fois les domaines de la finance, de l'industrie et de la gouvernance. Dans le domaine financier, l'objectif est de comprendre l'évolution du couple rendement risque. Sur le plan industriel, il s'agit d'appréhender les questions de production, de transformation, de restructuration, de choix de taille ou de diversification. Concernant la gouvernance enfin, les attentes sont relatives aux différences de stratégie entre les banques soumises au marché et les banques mutualistes. Ces dernières représentent plus de la moitié de l'appareil bancaire dans l'Union Européenne.

Quelles peuvent être les attentes des économistes ? Il y a une convergence d'attentes entre les universitaires et les autorités publiques. Dans le domaine de la compréhension de l'évolution financière des banques, les analyses sur les données agrégées de bilan et de compte d'exploitation (à partir de la BAFI par exemple) ne suffisent pas. Il est nécessaire d'entrer plus dans le détail grâce à des données précises sur les portefeuilles bancaires (caractéristiques, effets de la diversification), par exemple pour comprendre l'impact de Bâle II sur les PME.

Nous avons aussi besoin d'informations sur le prix et la tarification, de séries de profits et de pertes sur différentes lignes de business. De telles données relèvent souvent du domaine du privé et sont la propriété des entreprises. Il est cependant possible de parvenir à des proxys intéressants pour comprendre l'évolution des métiers de la banque d'investissement à travers des données de marché. Pour les banques de détail, la nature des données est différente. Un accès à la Centrale des risques ou des impayés ou à d'autres bases de la Banque de France permettrait aux universitaires de progresser.

Concernant les évolutions industrielles, les chercheurs ont besoin de données microéconomiques individuelles qui peuvent être recueillies grâce à des contacts étroits entre les banques et les universités. Une diffusion d'informations sur les marchés locaux (prix des crédits, appareil bancaire, volumes... dans les régions) serait profitable, la concurrence entre banques de détail (PME et particuliers) s'opérant au niveau local. Pour rentrer dans la relation bancaire, c'est aux banques qu'il faut s'adresser. Au-delà des aspects locaux, c'est bien à l'échelle européenne que les problématiques sont les plus intéressantes à analyser.

Sur la question de la gouvernance, nous nous heurtons à la complexité des groupes bancaires. Un groupe de travail du Cnis a pour mission de clarifier cette question. Une enquête sur les systèmes

d'incitation et de rémunération pourrait aussi être intéressante. Finalement, certaines données existent d'ores et déjà, celles de la Centrale des risques par exemple. L'accès à cette source pourrait être étendu si les chercheurs passaient par le comité du secret et à condition de définir des sujets d'intérêt prioritaire pour la politique publique, bancaire ou monétaire. La coopération entre laboratoires et organismes publics doit parallèlement être développée comme c'est le cas dans d'autres pays européens. Il serait enfin utile d'aménager un cadre contractuel permettant d'obtenir des données des entreprises privées. Les banques hésitent souvent à transférer des fichiers car elles craignent de perdre le contrôle des informations.

Jean-Paul POLLIN

Cette demande revient très fréquemment, aussi bien dans le secteur bancaire que dans celui des assurances qui ne disposent même pas toujours de statistiques agrégées. Nous devons donc agir dans ce sens mais, à l'heure actuelle, le contact avec l'autorité de contrôle des assurances pose un vrai problème. Il me semble par ailleurs que la demande de Michel DIETSCH concerne plus la Commission bancaire que la Banque de France.

Yves NACHBAUR, Banque de France

La centralisation des risques n'est pas une centralisation statistique au sens quasi juridique du terme. Des travaux existent mais les conditions dans lesquelles ils sont menés doivent être définies. Ils devraient en effet être menés dans un cadre rigoureux. Vous avez renvoyé le sujet au comité du secret mais la centralisation des risques n'entre pas dans le domaine de la statistique publique.

Michel DIETSCH

Il me semble que les demandes doivent être traitées au cas par cas. Il est évident que, dans le secteur public, la mise à disposition de données agrégées sur la centralisation des risques est impossible mais nous pouvons travailler avec les services des études de la Commission bancaire sur cette base. Je mesure son intérêt pour la compréhension des problèmes de concurrence, de diversification, d'évolution des stratégies bancaires, de conditions de l'accès au crédit des PME.

Jean CORDIER

C'est un sujet complexe que nous ne pouvons pas traiter complètement aujourd'hui. D'un point de vue méthodologique, des bases existent et sont propriétaires de leurs données. Celles qui relèvent de superviseurs, la Commission bancaire, l'ACAM ou l'AMF, sont conçues à des fins administratives. Dans le domaine des entreprises, le chercheur s'adresse à la statistique publique. Le Cnis et d'autres entités adoptent des tactiques de contournement qui permettent parfois d'accéder aux données. Au final, la situation étant moyennement satisfaisante, il est nécessaire d'avancer sur ce sujet.

Jean-Paul POLLIN

Dans ce domaine, nous avons l'impression d'être désavantagés par rapport à ce qui existe à l'étranger.

Henry CHEYNEL, Fédération bancaire française

Les demandes de statistiques régionales sont extrêmement intéressantes et ne posent pas de problème majeur de concurrence entre les établissements. Il y a en effet des phénomènes de relocalisation des établissements sur le territoire français qui vont se poursuivre. Un éclairage sur ces phénomènes serait intéressant. De même, les données de comptabilité nationale intéressent la profession. En effet, celle-ci a du mal à se situer sur la problématique par exemple de la TVA sociale puisqu'elle ne sait pas sur quelle notion de valeur ajoutée elle peut solidement s'appuyer. Nous avons donc des intérêts conjoints à creuser des catégories qui entrent dans la comptabilité nationale.

Enfin, il faut être réaliste sur l'exploitation des bilans de banque. Il s'agit de données de marché essentielles qui sont exploitées du jour au lendemain par les agences de notation. Le caractère très stratégique de ces informations limite la spontanéité de leur disponibilité.

Esther JEFFERS, Université Paris 8

En France, les difficultés d'information concernent les données microéconomiques et mésoéconomiques. Les métiers nous posent particulièrement problème. Les indicateurs disponibles ne nous permettent pas d'adopter une approche comparative si nous ne tenons pas compte des métiers. Nous souhaitons parvenir à une meilleure connaissance des métiers des banques françaises.

Jean-Paul POLLIN

Une telle démarche est en partie incluse dans le mandat du groupe de travail sur les groupes financiers.

Laurent GRILLET-AUBERT

Cette démarche devrait peut-être aller au-delà des banques car dans la comptabilité nationale, aucune définition sur les gérants d'actifs n'est disponible.

Quelles statistiques pour analyser l'évolution de l'industrie et des marchés financiers en Europe ?

Intervenant :

Laurent GRILLET-AUBERT, économiste à l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Jusqu'à présent, n'ont été abordées que les statistiques financières non bancaires. Je vais essayer d'exprimer maintenant les besoins statistiques du régulateur financier. Ses attentes sont finalement le reflet de débats réglementaires internationaux initiés notamment par la Commission européenne et l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Il est important que les choix du régulateur présentent un caractère structurant. Les infrastructures de marché se développant, ces choix sont de plus en plus irréversibles. Pourtant, les pratiques semblent révéler une faible capacité à analyser économiquement les enjeux et les impacts de la réglementation financière de marché.

Avant tout, le contexte macroéconomique est caractérisé par un très fort développement des gestions institutionnelles (fonds de pension, assurances, gestion d'actifs) au cours de la décennie écoulée. Un simple exercice de mesure de leur développement révèle les limites de l'harmonisation des catégories et des nomenclatures. Ainsi, d'un point de vue agrégé, il n'est pas toujours aisé de repérer le périmètre des gestions institutionnelles (qui comprend les fonds de pension, d'investissement gérés par les compagnies d'assurance). On peut alors s'interroger sur la situation du *private equity*, des fonds souverains, des *hedge funds* -concepts importants mais difficiles à identifier dans l'appareil statistique-. Par ailleurs, on observe aussi des limites liées à la mesure de la réintermédiation : dans quelle mesure les investisseurs institutionnels utilisent-ils les services d'autres investisseurs institutionnels. Ces différentes questions sont absentes de la statistique publique.

En second lieu, des besoins se font jour en matière de suivi des acteurs de marché -qu'il s'agisse des titres ou des fonds d'investissement. Ce besoin porte en particulier sur divers indicateurs de nature à favoriser une approche « institutionnelle », comme les effectifs, la concentration, la profitabilité des acteurs. Ceci concerne en premier lieu les marchés réglementés (d'actions, de produits dérivés, etc.) pour lesquels les données sont insuffisantes et très peu harmonisées.

Selon une approche par produits, nous aurions besoin de données sur les encours ainsi que sur les flux bruts et nets, aussi bien sur le marché primaire (flux d'émission/annulation) que sur le marché secondaire (volumes de transaction). Observons par exemple, que le marché secondaire des produits financiers n'est pas du tout traité alors qu'il produit par exemple la majorité des revenus des Bourses. Pour certains titres, comme les obligations, nous aurions besoin de détails sur la nature de la détention par catégorie fine. En outre, la question des produits négociés de gré à gré suscite une forte demande de données que la crise ne fait que souligner. Notons enfin aussi que l'information sur la tarification des services d'investissement reste extrêmement limitée. En matière de tarification des fonds de gestion collective en Europe, par exemple, une seule base privée, proposée par une filiale de Reuters, existe à notre connaissance.

En termes de « gouvernance », observons pour finir :

- que dans certains domaines, un effort de transparence sur les données existantes serait également utile. Ainsi, à propos de la gestion collective, les initiatives de la BCE ne sont pas toujours relayées par les banques centrales nationales, dans la mesure où nous ne disposons pas nécessairement du détail des informations nationales des données agrégées.
- qu'une ouverture vers les associations professionnelles et un effort de soutien de leur action en matière statistique semble nécessaire, dans la mesure où ces associations peuvent manquer de leviers par rapport à leurs membres pour imposer des standards internationaux. Si le besoin est jugé moins flagrant en matière de gestion d'actif, il peut l'être dans d'autres domaines, en particulier les marchés d'actions. Une articulation avec le régulateur de données doit compléter cette démarche.

Jean-Paul POLLIN

La difficulté statistique observée dans le cas de l'économie industrielle de la banque concerne tout autant l'assurance et la gestion d'actifs.

Laurent GRILLET-AUBERT

Nous sommes extrêmement demandeurs de statistiques détaillant les UC au sein de l'assurance au niveau européen. Il est surprenant que nous n'en disposions pas.

Carlos PARDO, Directeur des études économiques de l'Association française de la gestion financière (AFG)

Les besoins sont en effet réels dans tous les domaines mais nous observons des disparités entre les pays en termes de gestion. En France, nous avons la chance d'avoir à nos côtés la Banque de France et, au niveau européen, la BCE. Ces organes ont beaucoup travaillé tant d'un point de vue statistique que dans le domaine de l'harmonisation des concepts. Actuellement, la seule source dont nous disposons sur les stocks, les produits et la composition des portefeuilles de fonds est la Banque de France. Ce constat est positif. Nous sommes en revanche confrontés à un problème criant sur la connaissance des flux, faute d'avoir identifié la bonne enceinte-ressource. Des données existent puisque l'AMF reçoit des informations de la part des adhérents, sociétés de gestion.

Il n'est pas normal que lorsqu'une crise se produit, nous devions rechercher des informations auprès de nos collègues pour comprendre ce qui se passe sur le marché. Nous ne devons cependant pas nous présenter comme les uniques demandeurs. La profession doit elle aussi prendre ses responsabilités. Je sais que toutes ces données ont un coût. Des travaux sont prévus pour mieux saisir les flux sous-jacents aux fonds d'investissement. C'est une excellente initiative. Dans les réunions européennes, nous sommes parfois quelque peu honteux de la faiblesse de nos connaissances en matière de flux, notamment par rapport aux Allemands. Il faut toutefois rappeler que la gestion est un secteur nouveau. Nous nous devons donc d'être patients. La solution est à portée de main à condition que les ressources soient disponibles.

Laurent GRILLET-AUBERT

En tant que représentant de l'AMF, je ne peux qu'appuyer ce point de vue. Je dois préciser que ni la Commission bancaire ni l'AMF ne se conçoivent comme des producteurs de statistiques. En l'occurrence, concernant les flux, nous ne recevons pas de données primaires, seulement des encours.

Carlos PARDO

Les sociétés fournissent tous les jours des informations, justement parce que c'est une obligation réglementaire, au régulateur sur les valeurs liquidatives.

Laurent GRILLET-AUBERT

Ces informations sont disponibles en ligne sur le site de l'AMF.

Marie-Laure DREYFUSS, département d'études de l'ACAM

A l'origine, l'ACAM recueillait des informations en provenance des assureurs dans un but exclusivement prudentiel et non statistique. La structure a été mise en place avec une visée de contrôle microéconomique. Il y a deux ans, lors de la création de l'ACAM, issue de la fusion entre les autorités de contrôle des assurances et des mutuelles, la population statistique à traiter a considérablement augmenté. Nous nous sommes alors trouvés face à un problème de moyens. Si les données sur les assurances sont standardisées et exploitables, celles sur les mutuelles sont loin d'être robustes parce qu'il y a un problème d'origine des données fournies. L'ACAM est une structure en pleine croissance qui est passée en deux ans de 50 à 200 salariés. L'ACAM a compris les attentes, de la Banque de France notamment, pour améliorer la qualité de ses statistiques et son ouverture quant à l'accès aux données agrégées sur les assureurs et les unités de comptes. L'ACAM a prévu un programme de travail en collaboration avec le Cnis pour 2007-2008. Les moyens nécessaires seront mobilisés.

Philippe CUNEO

Nous avons évoqué la question de l'extension des compétences du comité du secret aux données du secteur financier. Il faut cependant préciser que la Banque de France n'entre pas dans le système de la statistique publique. Un projet de loi visant à ajouter les données des ménages dans les compétences du comité du secret est en cours de préparation. Rien n'est encore prévu pour les données des entreprises. Il faudrait mettre en place un groupe de travail chargé de travailler sur l'accès aux données pour les chercheurs et de réaliser l'inventaire des difficultés qui existent en s'inspirant de ce qui se met en place dans les pays européens. Les chercheurs ont en effet besoin de données comparables au niveau européen.

Pierre SICSIC, Directeur de la Balance des paiements

En application de la loi de 1951, si le ministre demande à une entité publique ou à une entité privée d'intérêt général des données qui ne sont pas statistiques pour faire de la statistique publique, ces données deviennent des statistiques publiques. Lorsque l'INSEE nous a demandé, dans le cadre de la loi de 1951, des données dont le statut était flou, elles sont devenues des statistiques publiques une fois communiquées à cet institut. Le statut des données ayant changé, le comité du secret peut intervenir.

Philippe CUNEO

A mon sens, il faut partir des pratiques. La procédure décrite n'est pas toujours facile à mettre en oeuvre et n'est pas connue de façon large. Je suggère qu'un petit groupe informel fasse l'inventaire de ce qui existe.

Pierre-Olivier COUSSERAN

S'agissant de la compétence du comité du secret, un règlement européen l'emporte sur la loi de 1951 pour les possibilités de mise à disposition d'organismes de recherche. Nous savons que les micro-données intéressent de plus en plus les acteurs du secteur y compris les régulateurs. Des règles juridiques doivent cependant être respectées, en particulier celles relatives à l'anonymisation de ces informations. Je comprends le souci partagé par nous tous de mieux comprendre les crises bancaires et financières. Il faut cependant rappeler que le temps du statisticien n'est pas celui du marché. Des projets lourds d'harmonisation des statistiques au niveau européen sont en préparation alors même que les professionnels ne cessent de réclamer un allègement de leur charge déclarative. Un juste équilibre doit dès lors être trouvé. Un minimum de délai est nécessaire pour arriver à des résultats conformes aux attentes des utilisateurs, faute de quoi on aboutit à des statistiques sans aucun sens.

Laurent GRILLET-AUBERT

Il est peut-être préférable de traiter en priorité des statistiques structurelles.

Les besoins statistiques des politiques publiques

Intervenant :

Jean CORDIER, directeur délégué à la Banque de France

Il me paraissait important de vous exposer nos grands « itinéraires » en matière de moyen terme parce qu'ils répondent à des besoins incontournables qui relèvent de la politique économique et qui vont mobiliser l'essentiel de nos efforts. Quatre domaines sont concernés.

Le premier est celui du suivi des informations sectorielles. Ce domaine devrait largement occuper la statistique publique car les besoins sont importants y compris du point de vue des autorités. Nous avons besoin d'améliorer le système de statistique publique sur ce secteur ne serait-ce qu'en raison de la pression européenne qui s'exerce en vue de l'harmonisation générale des statistiques structurelles. Plus fondamentalement, le Ministère des finances doit pouvoir disposer d'outils de mesure des performances du secteur financier. Un travail d'affinage des sous-secteurs à considérer doit être réalisé. La nécessité du suivi des informations sectorielles est aussi une conséquence d'une des recommandations du rapport Salustro. Comment transposer au niveau du secteur financier les recommandations émises en matière d'approche statistique par le biais des groupes ? Enfin, le règlement européen sur les FATS, c'est-à-dire la prolongation hors des frontières de ces préoccupations en termes de groupes, impliquera beaucoup de travail. Les besoins s'entendent aussi bien d'un point de vue mésoéconomique que du point de vue des données individuelles. Ce facteur renvoie au problème des bases de données individuelles estampillées « statistique publique ». Je comprends bien le malaise des superviseurs en matière de fourniture des données, le travail statistique n'étant pas leur fonction première. Les administrations françaises doivent clarifier les responsabilités des uns et des autres en la matière.

Le second domaine concerne les statistiques monétaires. Celles-ci relèvent des responsabilités de l'eurosystème ou du SEBC puisqu'elles contribuent à l'amélioration de la compréhension et du pilotage de la stabilité monétaire et de la stabilité financière. Un règlement européen est en cours de mise à jour. Concernant les statistiques de crédit, ce règlement va améliorer le dispositif d'harmonisation de la connaissance du crédit au niveau européen. La France est déjà bien équipée dans ce domaine mais il convient de faire des efforts en matière d'appariement de sources qui sont déjà riches en France : données de situation bancaire, données sur les taux débiteurs et créditeurs, Centrale des risques, Centrale des bilans, données de la balance des paiements. Ces dernières deviennent de plus en plus importantes compte tenu de l'interpénétration des différentes économies au niveau européen. Nous disposons enfin de l'enquête qualitative *Bank landing survey* qui donne des éléments sur la politique de distribution du crédit par les banques.

Dans le domaine de la comptabilité nationale, il est surtout nécessaire de réduire considérablement les délais de mise à disposition. Les comptes financiers sont un outil important mais ils sont un peu longs à paraître en France. L'objectif est de parvenir à un délai de 90 jours. Les pouvoirs publics ont l'intention d'utiliser les comptes financiers à des fins d'analyse conjoncturelle de façon beaucoup plus régulière. Le passage de l'information financière conjoncturelle (celle des marchés et des journaux) à la comptabilité nationale ou encore l'amélioration des flux d'intérêt qui permettent notamment de comprendre les charges financières concernant les ménages sont des questions qui doivent aussi être traitées.

La balance des paiements enfin a été jusqu'ici la grande absente de cette séance alors que la France entretient des contacts de plus en plus étroits avec l'extérieur. Un chantier fondamental est à l'œuvre en ce moment. Nous allons abandonner des modalités de "reporting" bancaires pour nous tourner vers les entreprises via un système de déclarant direct et des enquêtes complémentaires. La création de ce socle de fournisseurs privilégiés d'information représente un objectif important à moyen terme. Les banques auront aussi un effort à fournir, en vue de déclarer leurs opérations pour compte propre. Le Cnis sera pleinement informé de l'évolution de cette problématique, qui transitera plutôt par le CFONB¹ pour les déclarations bancaires. En effet les systèmes de paiement sont concernés. Les

¹ Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires.

banques vont nous aider à mieux repérer les entreprises actives à l'international. Nous pourrions ainsi mieux spécifier les échantillons d'entreprises.

Conclusion et perspectives

Jean-Paul POLLIN

Président de la formation Monnaie-Finances

Nous avons en effet peu parlé de la balance des paiements pendant cette rencontre. L'ensemble des demandes qui ont été formulées seront reprises de façon plus posée et détaillée. Nous examinerons celles qui peuvent être traitées dans le cadre de notre programme de production statistique à moyen terme. J'ai été particulièrement sensible à la question des statistiques sur le micro crédit car c'est un domaine en fort développement qui renvoie à des enjeux financiers et sociaux très importants. Des statistiques sur son évolution doivent être réalisées. Il est donc nécessaire qu'un observatoire soit mis en place. Concernant l'exclusion bancaire, des statistiques existent mais elles doivent être complétées.

La question des statistiques régionales sur le crédit et sur l'implantation des banques est elle aussi incontournable. Sur la problématique des statistiques individuelles sur la banque, l'assurance et la gestion d'actifs, je retiens la proposition de Philippe CUNEO de mettre en place un groupe de travail informel. Je signale que le groupe de travail sur les groupes financiers sera présidé par Gilles de MARGERIE, Directeur des assurances et de la gestion d'actifs au Crédit Agricole. Ce groupe de travail abordera la question des statistiques individuelles et du découpage des activités en particulier.

Notre impatience, partagée aussi par les régulateurs, est nourrie par l'asymétrie que nous observons par rapport aux statistiques dont bénéficient nos collègues étrangers.

Tous les thèmes évoqués aujourd'hui auront leur place, au moins en partie, dans le programme à moyen terme du Cnis.

Yvonick RENARD

Je suis surpris que Michel DIETSCH n'ait pas cité le projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros) lors de son évocation des mutations bancaires. Ce projet entraîne des évolutions au niveau des déclarations.

Jean-Paul POLLIN

Au-delà de l'aspect technique, ce projet pose-t-il un problème statistique ?

Michel DIETSCH

Le fait qu'un certain nombre d'opérations ne soient plus intermédiées via les banques mais directement transmises entre les entreprises soulèverait des questions.

Jean-Paul POLLIN

Je vous remercie de votre présence et de votre attention. Je vous donne rendez-vous à l'automne pour la prochaine réunion de la formation.